



Programme régional de prévention

Évaluation et analyse des incidents

Table des matières

Table des mises à jour.....	2
Introduction	3
Responsabilité.....	3
Objectifs du programme	3
Ressources dédiées à la RCCI	4
Méthodologie.....	4
Statistiques.....	4
Mise en œuvre	5
Conclusion.....	5

Table des mises à jour

2012-09-28 ; Ajout de la table de mise à jour

2016-11-28 ; Mise à jour du document par Marco Gauthier Coordonnateur MRC

2023-09-06; Mise à jour et diffusion aux municipalités

Introduction

La mise en œuvre du programme d'évaluation et d'analyse des incidents aura une incidence directe sur les activités préventives mises de l'avant par les SSI. Ce programme permettra de comprendre les causes et circonstances à l'origine des incendies, de recueillir les données et d'établir une statistique régionale. L'orientation #1 des orientations ministérielles et du schéma de couverture de risque incendie est la prévention. Ce programme permettra de rencontrer plusieurs objectifs liés à cet élément.



Le but est de doter les services de sécurité incendie de la MRC des outils nécessaires à la réalisation de ce programme.

Responsabilité

L'article 43 de la loi sur la sécurité incendie du Québec confère la responsabilité au directeur du service de sécurité incendie de déterminer le point d'origine, les causes probables ainsi que les circonstances immédiates de tout incendie survenu dans le ressort de son service. Il peut, à cette fin, désigner une personne qualifiée.

Le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal détermine que « le pompier qui effectue la recherche des causes et circonstances d'un incendie doit être titulaire du certificat Recherche des causes et circonstances d'un incendie de l'École. »

Objectifs du programme

Le programme d'évaluation et d'analyse des incidents vise principalement à :

- Recenser les incidents
- Quantifier les pertes humaines et matérielles liées à l'incendie
- Évaluer les méthodes de recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI)
- Identifier les causes les plus fréquentes d'incendie
- Identifier les secteurs ayant des lacunes lors d'intervention
- Cibler les priorités en matière de prévention
- Évaluer l'impact de la mise en œuvre de certaines mesures de prévention

L'analyse des incidents est une étape importante lors de l'établissement du programme de prévention tel que démontré dans la portion prévention du modèle de gestion du risque. La détermination du lieu d'origine et la recherche des causes et circonstances de l'incendie devront faire l'objet d'une attention particulière de la part des directeurs des SSI.

Ressources dédiées à la RCCI

Compte-tenu que le nombre d'évènements visés par ce programme à survenir sur chacun des territoires des municipalités ne permettent pas de développer l'expertise au niveau local, une équipe régionale sera formée permettant ainsi de développer l'expertise et d'assurer la disponibilité d'enquêteurs qualifiés sur le territoire de la MRC. Les municipalités devront s'engager à soutenir cette équipe.

Afin de rencontrer ces objectifs, l'équipe RCCI devra procéder aux étapes suivantes;

1. Mettre à jour les formations en RCCI des intervenants
2. Évaluer les techniques de RCCI
3. Mettre à niveau des procédures de RCCI
4. Publication des résultats des enquêtes

Méthodologie

Les orientations ministérielles ciblent principalement les interventions qui impliquent les bâtiments. Mais pour avoir un portrait qui correspond à la réalité des SSI, tous les incidents où il y a eu combustion et demandant l'intervention d'un SSI devra faire l'objet d'une analyse. Le responsable de l'opération devra alors s'assurer qu'un pompier qualifié ou une ressource externe qualifiée soit assigné à la RCCI. Il devra également prendre les mesures nécessaires afin que les éléments pouvant avoir une incidence sur le résultat de la RCCI seront préservés. Comme la loi le prescrit, tout incident qui a causé la mort d'une personne, dont la cause probable n'est pas manifestement accidentelle, pouvant être criminelle ou qui pourrait être un cas particulier pour le service de police doit alors être rapporté au service de police.

La personne désignée pour la RCCI devra compléter le rapport proposé et ensuite entrer ces données dans le rapport du logiciel de gestion.

Statistiques

À la fin de chaque année, le coordonnateur en sécurité incendie fera la cueillette des données disponibles liées aux incidents survenus sur le territoire de la MRC. Il dressera ensuite un tableau qui permettra aux DSSI et aux municipalités d'être informés sur :

1. L'évolution des incidents liés à l'incendie sur le territoire de la MRC
2. La nature des causes et circonstances des incendies les plus fréquentes
3. Les types de risques les plus affectés par des incendies
4. Des indicateurs du déroulement des interventions

Les DSSI pourront alors établir leurs priorités en regard des programmes de prévention en vigueur et des correctifs à apporter aux lacunes pouvant affecter l'efficacité des interventions selon les objectifs définis au schéma de couverture de risques incendie.

À cette fin, les directeurs devront s'assurer que les documents nécessaires à ces statistiques, notamment le DSI-2003, parviennent au coordonnateur.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de ce programme devra commencer dès son acceptation par le comité technique. Le conseil des Maires de la MRC de La Côte-de-Beaupré ainsi que chacune des municipalités devront par la suite adopter par résolution le programme et soutenir sa réalisation.

Conclusion

Les orientations ministérielles visent à réduire de façon significative les pertes attribuables à l'incendie et l'accroissement de l'efficacité des organisations municipales en ce domaine. La prévention est inscrite dans l'énoncé de l'objectif # 1. Pour bien orienter leurs actions préventives, les directeurs se doivent de posséder les informations nécessaires et pertinentes. Le programme proposé vient combler des lacunes en ce qui a trait à la détermination des causes et circonstances d'incendie, de compilation de statistiques et de connaissance des types d'évènement à survenir sur le territoire de la MRC. Ainsi, chacun sera en mesure d'augmenter l'efficacité de ses activités préventives et aussi de diminuer le nombre de ses interventions.